

Membres en exercice :	23	<i>L'an deux mille seize, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal des Houches, convoqué le 16 juin, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSEREN, Maire.</i>
Membres présents :	17	
Membres représentés :	1	
Votants :	18	
<u>Étaient présents</u>		Monsieur Xavier ROSEREN, Maire - Mesdames et Messieurs, Maurice DESAILLOUD ; Emilie CHOUPIN, Luc HAMONIC, Nicole MANSART, Gilles PAVOT, Agnès BALMAT Maires-Adjoints, Jean-Pierre SIMOND, Yves PEROL, Luc BARBIER, Sandrine MEDEIROS (à partir du point 6.8) Zinica SIMOND (à partir du point 5.1), Stéphane LAGARDE, Laëtitia CHOUPIN, Eva Christina BISCHOFF, Xavier CHANTELOT, Ghislaine BOSSONNEY, Véronique NOIR.
<u>Absent excusé</u>		Dervla KEHOE (procuration à Xavier ROSEREN) ; Patrice DESAILLOUD ; André JEANDIDIER ; Christophe BOCHATAY ; Caroline MONGRENIER
<u>Secrétaire de séance</u>		BALMAT Agnès

16.066 – Convention de partenariat pour les Chavantures avec les établissements VIALE SARL et Crédit agricole

Le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre de la manifestation sportive « Les Chavantures », qui se déroulera le 26 juillet 2016, l'établissement VIALE SARL apporte leur soutien en versant une somme à hauteur de 300 €.

La Commune est dans l'attente de la confirmation du soutien du Crédit Agricole pour une participation à hauteur de 150 €.

Une convention de sponsoring a été établie afin de finaliser les accords entre les établissements SARL VIALE, Crédit Agricole, et la Commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le soutien des établissements VIALE SARL pour un montant de 300 € et du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 150 € pour « Les Chavantures ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de sponsoring
- DIT qu'un exemplaire de la convention sera annexé à la délibération

Pour copie conforme à l'original,

Délibération exécutoire
(en application de l'article
2 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée)
le : 05/07/16
Affichage en Mairie des Houches
Du 04/07/16 Au _____

Xavier ROSEREN,
Maire

Pour le Maire par délégation
Claire APPLAGNAT-TARTEY
Directrice Générale des Services

